



Arc-en-Barrois

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

-----  
**Mairie d'ARC EN BARROIS**

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 09.70.06.11.06 // [mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de séance**

**Conseil Municipal du 23 janvier 2019**

Le Conseil Municipal convoqué le 14 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mercredi 23 janvier 2019 à 20h 30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

**Ordre du Jour :**

- Présentation du bilan 2018 de la Médiathèque,
- Point sur les travaux,
- Service Eau-Ass 2018 : Remboursement d'emprunt anticipé et DM n° 7,
- Budget principal 2018 : DM n° 4,
- Adoption des paiements CESU (Chèque Emploi Service Universel),
- Plan d'épandage des boues,
- Remplacement de Frédéric LHOTE,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Madame Julia MOLARD, Messieurs Matthieu THOUVENIN et Jean-Charles WAGNER, excusés.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.**

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

Avant de délibérer sur l'ordre du jour sus énoncé, le Maire précise qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : Bail à Monsieur Gaël JEANNIN de l'appartement sis à Arc en Barrois, 18 rue Anatole Gabeur, aile nord du bâtiment des instituteurs.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

---

**Médiathèque : Bilan 2018**

---

Madame Hélène MAIRET-ANGELOT, responsable de la médiathèque, présente le compte rendu des activités de la médiathèque pour l'année 2018.

Les lecteurs :

232 personnes sont inscrites à la Médiathèque (en progression par rapport aux années passées).

Le profil du lecteur :

- Est âgé de 5 à 14 ans ou il est plus âgé (entre 55 et 65 ans),
- Habite majoritairement à Arc-en-Barrois,

- Emprunte entre 2 et 34 livres par an.

Les enfants plébiscitent les albums, les histoires lues et regardent surtout des documentaires animaliers. Les adultes lisent davantage les romans contemporains français, prêtent l'oreille à la musique soul et à l'opéra. Le film le plus emprunté est « Petit Paysan », film tourné à Droyes (près de Wassy).

#### Les collections :

En 2018, il a été proposé près de 8000 documents au public dont 5265 appartiennent à la Médiathèque Départementale et 2703 à la médiathèque d'Arc-en-Barrois.

Les enfants ont à leur disposition 2180 documents, 4348 divertissent les adultes, 1316 DVD et CD enrichissent les livres.

523 documents ont pris place cette année dans les rayonnages de la Médiathèque (282 achats et 251 dons). Les achats portent sur 213 livres, 11 jeux, 2 DVD et 46 revues. Les dons ont constitué 199 livres, 10 jeux, 20 DVD et 22 revues.

#### La fréquentation :

6778 prêts enregistrés et 6486 personnes sont venues l'an passé. Des chiffres stables. Parmi ces personnes, plus de 640 personnes viennent en dehors des 21h d'ouverture hebdomadaire. Il est rappelé que pour les bibliothèques de plus de 2000 habitants, l'amplitude horaire n'est que de 20h par semaine.

730 personnes sont venues sur les ordinateurs et 129 pour les quatre expositions.

Spectacles :

« Forget me note » : 150 pers.

Lady Do et Mr Papa : 50 pers.

Claude ROSSIGNOL, chanteur : 70 pers.

Pêle-mêle d'animations : jeux de société 195, PS4 robots 329, heure du conte 122, bricolage 35.

Avec les partenaires : un salon du livre plus conférences avec Arc Patrimoine et Culture, une balade contée et un atelier avec « Les Sentiers de la Belette », trois conversations avec la Maison Laurentine, MDHM plus 3 ISIC.

Public scolaire et petite enfance : 13 séances avec la Maternelle, 7 séances avec les CP et les CE, 13 séances avec les CM et 3 séances pour les bébés lecteurs.

#### Les coulisses de la Médiathèque :

Le personnel a suivi plusieurs stages en 2018 à la Médiathèque Départementale ou dans d'autres structures :

- Comptines à mimer, virelangues, jeux de doigts
- Robots en Médiathèque
- Nouveautés en librairie
- Concevoir des animations intergénérationnelles
- Aménager et valoriser les espaces de la bibliothèque
- Journée de lecture publique
- Tapis à histoire et autres supports d'animations (lieu Arc-en-Barrois)
- Les nouveautés de la MDHM
- Mise en scène sonore d'un tapis à histoire
- + tablettes pour Samuel
- + régie

Un stage permet d'échanger avec d'autres professionnels, d'acquérir de nouvelles compétences qui sont réinsufflées dans les animations futures ou dans l'organisation de la Médiathèque. Ces heures à l'extérieur ne sont pas en vain.

Ensuite, la responsable a choisi de donner davantage de responsabilités à Samuel dans la gestion de la Médiathèque pour se dégager plus de temps dans la préparation des animations, des expositions, gestion de la presse, préparation des rencontres avec les scolaires, autonomie dans le portage à domicile.

Pour information, il y a eu 35 heures de bénévoles en 2018.

### Projets :

- Deux spectacles sont déjà choisis pour 2019 : un spectacle d'improvisation pour les adultes et une mise en scène d'histoires pour les enfants.
- La MDHM propose pour 2019 trois nouvelles activités entièrement gratuites déjà programmées, un spectacle d'histoire, un atelier bricolage et un fablab (laboratoire de fabrication itinérant pour création en 3D) et une découpeuse vinyle.
- Donner de la visibilité à la Médiathèque en améliorant la signalétique extérieure et intérieure.
- Proposer une nouvelle campagne de promotion pour le portage à domicile.
- Concours : la responsable est inscrite à plusieurs concours jusqu'en 2021.
- Samuel devrait suivre un stage informatique.

Le Maire félicite Hélène et Samuel pour leur implication et leur disponibilité.

Il fait part à Hélène de son souhait de mettre en œuvre un nouveau service au public pour apporter un appui à la population en matière remplissage des formulaires administratifs sur internet. Ce en vue de la dématérialisation complète touchant de nombreux domaines.

---

## **Point sur les travaux**

---

### **► Usine SEALED'AIR**

Le Maire informe le conseil que la vente s'est réalisée comme prévu. L'extension projetée ne se réalisera pas dans la commune. Toutefois, cette usine s'arrêtera pendant quatre semaines pour effectuer des travaux d'aménagement dont le coût se situe entre 1,5 et 2 millions d'euros ce qui permettra la création de cinq emplois pratiquement déjà recrutés.

La Commune doit amener le réseau d'assainissement et la défense incendie et en profiter pour viabiliser le terrain contigu. Il faut attendre la décision définitive de l'usine pour proposer exactement l'opération et finaliser le dossier.

Le démarrage du chantier de la déchetterie est bloqué car le problème avec le réseau passant sous l'usine FEROFLEX n'est pas encore solutionné.

### **► Rue Anatole Gabeur**

Les travaux sont terminés à l'exception de quelques petites finitions comme la remise en place des barrières le long de l'école.

Dossier LEBLOND Une première expertise a été faite (infiltrations d'humidité dans la maison depuis les travaux de la rue A. Gabeur). Une autre expertise a été décidée pour le 21 février 2019.

### **► Travaux à prévoir en 2019**

Le sujet sera de nouveau évoqué lors de la prochaine séance :

- Des travaux de voirie,
- Le diagnostic du réseau d'assainissement,
- Salle des fêtes : réhabilitation en liaison avec le futur parc national.
- Ex AVAP, actuellement SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) à finir avec le lancement des Petites Cités de Caractère et programme de travaux (par exemple Opérations façades),
- Réfection des deux retables de l'église (à gauche et à droite de l'autel),
- Assainissement et incendie de l'usine SEALED'AIR et refaire le surpresseur de Saint Jacques en haut du lotissement Beusoleil (faire une seule et même opération).

Le Maire demande aux conseillers de réfléchir et voir éventuellement s'il y a d'autres travaux à programmer.

Passerelles à proximité de l'île Samone : des lattes en bois sont à changer.

## Service Eau-Ass 2018 : Remboursement d'emprunt anticipé et DM N° 7

Délibération n° : D201901

**Objet de la délibération**  
SEA  
Remboursement  
anticipé d'emprunt

A l'unanimité  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le Maire rappelle que la Commune a souscrit un contrat de prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne (N°9811493), le 18 octobre 2016 pour un montant maximum de 1 000 000 € remboursable au maximum le 6 avril 2019. Il précise que 950 000 € ont été tirés, et propose le remboursement anticipé de cette somme ce qui permettra une économie d'intérêts de 1 287 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De procéder au remboursement anticipé du prêt relais référencé N°9811493. Ce remboursement de 950 000,00 € interviendra en une fois. Ces crédits sont déjà inscrits au budget primitif 2018.
- De verser au prêteur le montant des intérêts recalculés s'élevant à 4 888.54 €.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

Délibération n° : D201902

**Objet de la délibération**  
SEA  
DM N°7

A l'unanimité  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le Maire propose l'adoption de la décision modificative n°7 relative au Service Eau/Ass 2018 et s'établissant comme suit :

Imputation	Libellé	Montant
6061	Fournitures non stockable	1 900.00 €
706129	Reversement de redevances	- 1 900.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

## Budget principal 2018 : DM N° 4 et 5

Délibération n° : D201903

**Objet de la délibération**  
Budget Principal  
DM N°4

Le Maire propose l'adoption de la décision modificative n°4 relative au Budget Principal 2018 et s'établissant comme suit :

Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement		
66111	Intérêts d'emprunts	6 350.00 €
65548	Autres contributions	- 6 350.00 €
Investissement		
165	Dépôts et cautionnements	27 180.00 €

A l'unanimité  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

1641	Emprunts	2 030.00 €
21534	Réseaux d'électrification	- 20 000.00 €
21578	Matériel de voirie	- 9 210.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

Délibération n° : D201906

**Objet de la délibération**  
Budget Principal  
DM N°5

Le Maire propose l'adoption de la décision modificative n°5 relative au Budget Principal 2018 et s'établissant comme suit :

Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement		
66111	Intérêts d'emprunts	1 600.00 €
65548	Autres contributions	- 1 600.00 €

A l'unanimité  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## Adoption des paiements CESU (Chèque Emploi Service Universel)

Délibération n° : D201904

**Objet de la délibération**  
Acceptation du Chèque  
Emploi Service  
Universel (CESU) et  
affiliation au Centre de  
remboursement du  
CESU

Considérant la demande de parents d'utilisation, comme moyen de paiement, des chèques emplois services universels (CESU) créés dans le cadre de la politique conduite pour favoriser les services à la personne ;  
Considérant que le CESU permet, entre autres, de régler les factures d'une prestation fournie par un organisme agréé ou par une structure d'accueil collectif comme les activités périscolaires ;  
Considérant que les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter les CESU préfinancés comme moyen de paiement ;  
Considérant que l'acceptation par la commune de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient dotés par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprise de ces chèques, qui ont parfois remplacé les aides directes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'Accepter les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour la garderie municipale,
- D'autoriser la Commune à s'affilier au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et accepter les conditions juridiques et financières de remboursement,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

A l'unanimité  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

---

## Plan d'épandage des boues

---

Un plan d'épandage des boues a été établi pour la nouvelle STEP. Quatre exploitations agricoles vont participer à ce plan.

La STEP doit être vidée au minimum 2 à 3 fois par an. Cela représente environ 500 à 600 m<sup>3</sup>.

Après appel d'offre, il s'avère que l'entreprise BARRET, sus nommée, a présenté l'offre la mieux-disante soit 5 € le m<sup>3</sup> épandu.

Les analyses des boues à épandre sont bonnes et quant aux analyses des terres qui recevront les boues, la Chambre d'Agriculture va faire un premier bilan.

---

## Remplacement de Frédéric LHOTE

---

Monsieur LHOTE est officiellement en retraite depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018. Mathias GALIZZI le remplace depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016.

Le Maire propose qu'il rentre comme stagiaire en qualité d'agent technique au 1<sup>er</sup> mars 2019 (poste créé le 4 avril 2003).

---

## Bail à Monsieur Gaël JEANNIN

---

Le Maire expose que le logement des instituteurs situés dans l'aile nord du bâtiment sis 18 rue Anatole Gabeur, précédemment occupé par Melle FERRAND peut être loué à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 à

Délibération n° : D201905

**Objet de la délibération**  
BAIL  
Gaël JEANNIN

A l'unanimité  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer un logement de type III situé 18 rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois, à Monsieur Gaël JEANNIN moyennant un loyer de mensuel de quatre cent euros (400 €), payable dans les cinq premiers jours de chaque mois.

Cette location est consentie à partir du 1<sup>er</sup> février 2019 pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction à la date anniversaire d'effet du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner pouvoir au Maire ou au Premier Adjoint à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois, aux frais des preneurs et de la Commune.

---

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

▪ **Subvention :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rejeter la demande de subvention présentée par le CFA de Côte d'Or au motif que ce centre n'a pas son siège social dans la commune ainsi qu'il en a été décidé lors d'une séance antérieure.

▪ **Grand débat :**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un cahier de doléances est ouvert en mairie depuis le 10 décembre 2018. Les doléances peuvent être faites en ligne. Ce débat de deux mois se terminera le 15 mars 2019. Un débat citoyen sera organisé si le besoin est exprimé par la population arcquoise.

▪ **Informations diverses**

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal, que l'association « HORS SAISON MUSICALE » qui travaille au niveau national, et en collaboration avec le GIP du futur parc national, organise un concert le dimanche 3 février 2019 à 15h 30 à l'église d'Arc.

Les musiciens donneront également des mini-concerts la veille à la mairie, à l'EHPAD et à la médiathèque. Ils arriveront en gare de Chaumont le 2 février et seront hébergés aux frais de la commune ou chez des personnes volontaires. Les concerts sont gratuits.

## INTERVENTIONS DIVERSES

► Maryse GERVASONI fait part au Conseil Municipal que les paniers garnis ont été distribués aux anciens qui n'ont pu se rendre au repas offert par la commune. Elle a été bien accueillie et les bénéficiaires ont adressé leurs remerciements.

La séance est levée à 22h 15.

oo

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Madame	MARCHAND	Alice	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MOLARD	Julia	Conseillère	Excusée
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	Excusé
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	Excusé